

26 novembre 2009

Société

NAF/APE

M/Mme/Mlle

Prénom

Service

Fonction

Adresse

Code Postal

Tél.

Ville

E-mail

Fax

Siret

RÈGLEMENT

Destinataire de la facture, si différent

Cachet de l'entreprise

Personne à contacter

Date

Tél.

Signature

Ci-joint un chèque de €

(correspondant au montant TTC de l'inscription, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du LNE)

À RETOURNER À

Laboratoire national de métrologie et d'essais
Centre de Formation
1, rue Gaston Boissier
75 724 PARIS CEDEX 15OU PAR FAX
au 01 40 43 37 37

Référence de la journée

Jouets : la nouvelle directive et son impact – JT 916 – 26 novembre 2009

Lieu

Hôtel Mercure Paris Porte de Versailles "Expo"

36-38, rue du Moulin – 92170 Vanves

Frais de participation

1 jour : 410,00 € HT soit 490,36 € TTC.

La participation aux frais comprend l'inscription aux conférences, les pauses-café, le repas pris en commun et la remise d'un dossier technique.

Inscriptions

Vous pouvez vous inscrire par fax au **01 40 43 37 37** ou sur notre site internet **www.lne.fr** à la rubrique Formation-Séminaires ou par email **jt@lne.fr**. L'inscription devient définitive à réception du bulletin d'inscription, accompagné du règlement TTC des frais d'inscription, à l'adresse suivante :**Laboratoire national de métrologie et d'essais
Centre de Formation
1, rue Gaston Boissier – 75 724 PARIS CEDEX 15**

L'inscription ne donne pas lieu à l'établissement d'une convention de formation.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du LNE ou d'effectuer un virement bancaire sur le compte ci-dessous :

18206 00280 58381956001 04 CRCA PARIS C.AFF.RENNES
Code Banque Code Guichet Numéro de Compte Clé Domiciliation

Après réception de votre bulletin d'inscription, nous vous adressons une convocation, accompagnée d'un plan d'accès.

Toute entreprise a la possibilité jusqu'à la veille de la journée de remplacer un participant défaillant par un autre, en nous informant par écrit (fax ou e-mail).

Contact

E-mail : jt@lne.fr

Tél. 01 40 43 37 35 / Fax 01 40 43 37 37

26 novembre
2009JOUETS :
LA NOUVELLE DIRECTIVE
ET SON IMPACT

A l'intention des

- Fabricants de jouets
- Distributeurs de jouets
- Importateurs de jouets

Avec la participation de

- **FJP** (Fédération Française des Industries Jouet-Puériculture)
- **Ministère de l'Industrie - BARMi** (Bureau des Affaires réglementaires et du Marché Intérieur)
- **DGDDI** (Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects)
- **DGCCRF** (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes)
- **Fabricant de jouets**



Vous devez assurer la conformité des jouets en intégrant les évolutions réglementaires et normatives.

La Directive "Sécurité des jouets" 88/378/CEE, entrée en application depuis janvier 1990, bien connue des professionnels du jouet, va être remplacée par sa nouvelle version, la Directive "Sécurité des jouets" 2009/48/CE, publiée le 18 juin 2009.

Questions développées

- Quelles sont les exigences essentielles de la **nouvelle directive jouets** ?
- Quelles sont ses **effets sur les normes actuelles**, sur vos obligations pour la mise sur le marché de vos produits ?
- Quelles sont les **orientations des travaux normatifs** ?
- Comment le **LNE** peut-il vous **accompagner** à travers ces changements ?



09 : 00

Accueil des participants

09 : 30

Présentation du LNE et déroulement de la journée

- Monique ANSALDI, Présidente de séance, responsable du service technique de la Fédération Française des Industries Jouet-Puériculture (FJP)
- Francis WELVART, Directeur de l'Expertise et du Conseil, LNE

09 : 45

Travaux normatifs 2009 sur la sécurité des jouets en lien avec la Directive 88/378/CE

- Martial DOUMERC, LNE

10 : 45

Pause

11 : 00

Exigences essentielles de la nouvelle Directive Jouets 2009/48/CE

- Francis WELVART, Directeur de l'Expertise et du Conseil, LNE

12 : 00

Table ronde / Questions-Réponses

Animée par :

- Monique ANSALDI, responsable du service technique de la Fédération Française des Industries Jouet-Puériculture (FJP)

Avec la participation de :

- Pascal FORGE, Adjoint au chef du Bureau des Affaires Réglementaires et du Marché Intérieur (BARMi)
- Marion ROUQUIER et Alain FRANÇAIX, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)
- Caroline de SAUSSURE, Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)

12 : 30

Déjeuner

14 : 00

Travaux normatifs 2009-2013 sur la sécurité des jouets en lien avec la nouvelle Directive 2009/48/CE

- Martial DOUMERC, LNE

15 : 00

Pause

15 : 15

Témoignage d'un fabricant de jouets : impact de la mise en place de la nouvelle Directive Jouets

- Jean-Marie LUCAS, responsable Qualité R&D, Corolle SAS

15 : 45

Le LNE vous accompagne à travers ces changements

- Frédéric POUHEY, Ingénieur conseil en produits de consommation, LNE

16 : 10

Table ronde / Questions-Réponses

Animée par :

- Monique ANSALDI, responsable du service technique, FJP

Avec la participation de :

- Pascal FORGE, BARMi
- Marion ROUQUIER et Alain FRANÇAIX, DGCCRF
- Caroline de SAUSSURE, DGDDI

16 : 30

Conclusion de la journée

- Monique ANSALDI, responsable du service technique de la FJP
- Francis WELVART, Directeur de l'Expertise et du Conseil, LNE

